



Association des
professionnels en
exposition du
Québec



caem CANADIAN ASSOCIATION
of EXPOSITION MANAGEMENT

acge L'ASSOCIATION CANADIENNE
de GESTION D'EXPOSITIONS

LIGNES DIRECTRICES

sur la réouverture de l'industrie canadienne des
expositions en matière de santé et de sécurité

Avec la supervision professionnelle de:



CP 89022 - CSP Malec

Montréal, QC, H9C 2Z3

Table des matières

LA RÉOUVERTURE DE L'INDUSTRIE DE L'EXPOSITION – En un coup d'œil	3
INTRODUCTION	4
DÉFINITIONS	5
APERÇU DE L'INDUSTRIE DE L'EXPOSITION	6
LES EXPOSITIONS STIMULENT LA REPRISE ÉCONOMIQUE	6
ÉVÉNEMENTS D'AFFAIRES ET RASSEMBLEMENTS DE MASSE	6
UN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ	6
CONSIDÉRATIONS DE DÉLAI DE PRÉPARATION	7
LIGNES DIRECTRICES	8
MESURES DE SANTÉ, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	8
MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE	11
MESURES DE CONTRÔLE DE LA FOULE	12
MESURES DE COMMUNICATION	14
ANNEXE A	16

ENGAGEMENT DE RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE

Le secteur canadien des expositions s'engage à travailler en collaboration avec la santé publique, le gouvernement et tous les intervenants pour établir et suivre des lignes directrices pour une réouverture sûre, responsable et efficace.



DISTANCIATION PHYSIQUE ET CONTRÔLE DE LA FOULE

Les expositions respecteront les exigences provinciales de santé publique et le protocole de Santé Canada pour assurer un environnement sûr et contrôlé à toutes les étapes de l'exposition. Cet objectif sera atteint en gérant les points d'entrée et de sortie, le nombre d'exposants, de travailleurs ou de participants sur le site de l'exposition, en limitant la capacité du site, à respecter les directives de distanciation physique et en concevant des plans de salle pour diriger le flux de trafic tout au long de l'exposition.



AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE

Les mesures améliorées de santé, d'hygiène et de sécurité comprendront des points de contact en matière de santé et de sécurité, des postes de désinfection ou de lavage des mains, la possibilité d'effectuer un examen médical des travailleurs, des moyens favorisant les paiements sans contact, des protocoles de nettoyage accrus, l'utilisation et la formation recommandées du personnel et encourageant une politique de non-contact entre les parties prenantes.



COMMUNICATION À TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Les politiques seront communiquées à toutes les parties prenantes avant l'exposition et seront renforcées par des messages sur place via le personnel, la signalisation, les sites Web, les médias sociaux et les notifications push (le cas échéant).



UN PLAN DE RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES EXPOSITIONS POUR AIDER À REDÉMARRER L'ÉCONOMIE

En mettant en œuvre ces lignes directrices sur la réouverture en toute sécurité et en respectant les exigences provinciales de santé publique et les lignes directrices de Santé Canada, les expositions - avec des mesures de distanciation physique claires et des protocoles de santé, d'hygiène et de sécurité améliorés - peuvent jouer un rôle clé dans la relance de l'économie et le retour au travail en toute sécurité.



INTRODUCTION

L'Association canadienne de gestion d'expositions (ACGE) et l'Association des professionnels en exposition du Québec (APEQ) sont les voix de l'industrie des expositions au Canada et au Québec. Il s'agit d'associations nationales sans but lucratif pour les professionnels canadiens impliqués dans la production, la gestion et la planification d'expositions commerciales (B2B) et d'expositions publiques (B2C).

L'ACGE et l'APEQ travaillent au nom de l'industrie des expositions au Canada pour fournir une éducation et un réseautage ciblés, des lignes directrices sur la santé et la sécurité, les meilleures pratiques et des positions sur les questions réglementaires. Nos membres composés de centaines d'organisations de partout au pays, y compris des producteurs d'expositions, des lieux de diffusion et des fournisseurs de produits et services à l'industrie.

En réponse à la pandémie de la COVID-19, un groupe de travail sur la reprise des expositions a été créé par l'ACGE et l'APEQ, afin d'établir un ensemble de recommandations proposées pour la réouverture responsable, sécuritaire et efficace des expositions au Canada. **Consultez l'annexe A pour connaître la liste des contributeurs membres du groupe de travail.**

Les mesures proposées dans ce guide constituent des lignes directrices recommandées qui permettent la reprise des activités commerciales du secteur des expositions, selon une approche progressive et structurée, avec des mesures claires à mettre en place pour ouvrir en toute sécurité et limiter les risques pour la santé.

Ces recommandations couvrent l'ensemble du processus de l'exposition, du montage et de l'entrée en salle jusqu'au démontage et la sortie des expositions en passant par les jours d'exposition eux-mêmes. L'objectif coordonné est de permettre à toutes les parties prenantes de gérer les expositions de manière sécuritaire, responsable et efficace.

Reconnaissant que chaque province et lieu auront leurs propres spécifications, ce guide vise à décrire les mesures de base et les considérations qui sont nécessaires pour rouvrir les expositions en toute sécurité. Ces lignes directrices doivent être appliquées conjointement avec les lois, règlements et politiques provinciaux, territoriaux et locaux pertinents qui peuvent évoluer au fil du temps pour s'adapter aux changements dans les plans de relance / réouverture, ainsi que selon la confiance des consommateurs.

Il est également important de noter que l'ACGE et l'APEQ mettront périodiquement à jour ce document, à mesure que de nouvelles informations sur le virus seront disponibles ou que les mesures de santé et de sécurité soient levées, sur la base des directives des gouvernements et des responsables de la santé publique.

Les recommandations proposées ont été préparées en consultation et avec le soutien de dirigeants de tous les secteurs de l'industrie de l'exposition. Ces orientations sont fondées sur les preuves scientifiques et les avis d'experts actuellement offerts et sont susceptibles de changer à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Les lignes directrices comprennent également la surveillance professionnelle des experts en prévention des infections, de [prévention et contrôle des infections Canada](#).

DÉFINITIONS



Lieu : Centre des congrès, centre d'exposition, centre de conférence ou toute autre installation où une exposition pourrait avoir lieu.



Exposition : Un événement dans lequel des produits, des services ou des informations sont affichés, distribués et diffusés. Une exposition peut être d'entreprise à entreprise (B2B) ou d'entreprise à consommateur (B2C).



Organisateur : Une entreprise qui loue un espace ou des services dans un lieu pour organiser une exposition.



Exposant : Un représentant d'une organisation qui présente ses produits et services lors d'une exposition à des fins commerciales.



Visiteur : Une personne qui participe à une exposition en tant que visiteur enregistré ou avec un billet d'accès à l'exposition.



Travailleur : Une personne employée par le lieu ou les prestataires de services du lieu ou une personne employée par l'organisateur ou par un exposant.



Participant : Toute personne impliquée dans la production de l'exposition (travailleurs, exposants, participants).



Désinfectant pour les mains : Produit de désinfection des mains qui contient au moins 60 % d'alcool approuvé par Santé Canada. [Cliquez ici pour consulter la liste des désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada.](#)



Solution désinfectante : Un produit qui désactive ou tue les micro-organismes qui a été approuvé par Santé Canada. Certains produits fonctionnent à la fois comme des nettoyants et des désinfectants. Si un produit ne fonctionne pas comme les deux, des étapes de nettoyage et de désinfection distinctes sont nécessaires, car les surfaces doivent d'abord être nettoyées de la poussière, de la saleté et des matières organiques qui peuvent interférer avec l'efficacité des désinfectants. [Cliquez ici pour consulter la liste des désinfectants autorisés par Santé Canada.](#)

APERÇU DE L'INDUSTRIE DE L'EXPOSITION

LES EXPOSITIONS STIMULENT LA REPRISE ÉCONOMIQUE

- ◆ Selon [Meetings Mean Business Canada](#), en 2018, les événements d'affaires ont eu un impact de 33 milliards de dollars sur l'économie canadienne, étaient responsables de 229 000 emplois directs et ont contribué à plus de 19,3 milliards de dollars sur notre PIB.
- ◆ Selon une étude de Destination Canada, l'impact estimé de la COVID-19 sur les événements commerciaux représente une perte de plus de 636 millions de dollars en dépenses directes de délégués, et nous prévoyons que ce nombre augmentera à mesure que de nouveaux événements seront annulés ou retouchés. (en date du 13 avril 2020).
- ◆ Les expositions - avec des directives claires pour une distanciation physique stricte, un nettoyage et une hygiène accrues et un meilleur contrôle des foules - peuvent jouer un rôle clé dans le redémarrage de l'économie en toute sécurité.
- ◆ Après une période de ralentissement économique sans précédent, le redémarrage des expositions dans une approche échelonnée et structurée permettra aux entreprises et aux particuliers de se réengager dans le cycle d'achat et de vente de biens et services, injectant ainsi des liquidités sur le marché.

ÉVÉNEMENTS D'AFFAIRES ET RASSEMBLEMENTS DE MASSE

- ◆ Une distinction claire doit être établie entre les événements commerciaux et les rassemblements de masse.
- ◆ Les expositions sont des événements commerciaux, faisant la promotion du commerce dans une industrie donnée où les produits et services sont exposés et les informations sont diffusées.
- ◆ Les expositions ne sont pas des festivals, des événements civiques, des concerts ou des événements sportifs, ils sont de nature tranquille.
- ◆ Qu'il s'agisse d'événements d'entreprise à entreprise ou d'événements d'entreprise à consommateur, les participants se concentrent sur l'achat de produits et de services, l'échange d'informations, la présentation d'innovations et le partage de connaissances.
- ◆ Les expositions comprennent des événements commerciaux de différentes tailles et peuvent être locales, régionales, nationales, nord-américaines ou mondiales et, à ce titre, elles auront des restrictions de voyage différentes. En commençant par les expositions locales, régionales ou nationales, une réouverture progressive et structurée des expositions est tout à fait possible.

APERÇU DE L'INDUSTRIE DE L'EXPOSITION

UN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ

- ◆ Les parties prenantes de l'exposition s'engagent à collaborer avec les autorités de santé publique pour établir un plan d'aménagement des espaces, un contrôle de la circulation et un plan d'occupation qui répondent aux exigences de sécurité locales.
- ◆ Les expositions ont une plus grande flexibilité en ce qui concerne la mise en place et la conception des espaces, car elles sont organisées dans un environnement contrôlé, ce qui leur permet de concevoir des dispositions qui accueillent les gens très différemment des autres lieux et événements.
- ◆ Les expositions peuvent limiter le nombre de participants sur le site de l'exposition afin de favoriser une distanciation physique, conformément aux exigences de santé publique. De la même manière que les épiceries ont pu continuer à fonctionner en toute sécurité, les expositions peuvent également se dérouler en toute sécurité, avec des plans pour limiter les risques pour la santé grâce à des mesures de distanciation physiques adaptées et à des protocoles de nettoyage et d'hygiène améliorés.
- ◆ Les expositions ont un grand contrôle sur le flux de trafic dans leur espace. Les organisateurs d'expositions, en collaboration avec leurs lieux et fournisseurs, ont la capacité de gérer et de diriger le mouvement de leurs participants - de l'arrivée sur le lieu, à l'entrée et à la navigation sur le site de l'exposition, aux zones de restauration, ainsi qu'aux installations sanitaires.
- ◆ En mettant en œuvre des mesures de distanciation physique, des mesures de santé et de sécurité accrues et des protocoles améliorés de contrôle des foules, les expositions peuvent être organisées en toute sécurité, conformément aux exigences de santé publique.

CONSIDÉRATIONS DE DÉLAI DE PRÉPARATION

- ◆ Les organisateurs ont besoin de plusieurs mois de délai pour planifier, préparer, commercialiser et exécuter des expositions. Cette exigence opérationnelle nécessite de recevoir un préavis du gouvernement et des responsables de la santé publique afin de prendre les dispositions nécessaires pour rouvrir les expositions qui auront lieu dans plusieurs mois.

LIGNES DIRECTRICES

La santé et la sécurité de tous les participants d'expositions (exposants, participants et travailleurs) sont une préoccupation majeure dans le contexte de la pandémie mondiale de la COVID-19. Toutes les parties doivent se concentrer davantage sur la distanciation physique, ainsi que sur la santé, l'hygiène et la sécurité afin de pouvoir ouvrir les expositions. Lorsque l'industrie des expositions sera autorisée à organiser à nouveau des événements, la santé et la sécurité de tous les participants seront primordiales et guideront notre approche, tous les acteurs de la réouverture devront être informés des directives provinciales, des données sur la santé et de l'adoption des mesures sanitaires claires.

La santé et la sécurité au travail

Les recommandations de ce guide constituent un ensemble de recommandations sur les meilleures pratiques propres à l'industrie pour la réouverture du secteur des expositions au Québec. Ces lignes directrices devraient être utilisées par les intervenants producteurs d'expositions comme supplément, en plus des obligations qui existent déjà en vertu de chacune des lois existantes sur la santé et la sécurité au travail des provinces, y compris toutes les ressources existantes pour prévenir la propagation de la COVID-19 en milieu de travail.

- ◆ [CNESST](#)
- ◆ [Information sur le coronavirus \(COVID-19\)](#)
- ◆ [Trousse COVID-19](#)

MESURES DE SANTÉ, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Pour les lieux et les organisateurs :	<ul style="list-style-type: none">◆ Nommer une personne responsable de la santé et de la sécurité pour la durée de l'exposition, y compris la planification, la mise en place, les jours d'événement et le démontage de l'exposition, afin de garantir le respect des directives.◆ Mettre en œuvre, au besoin, un « bilan de santé » des travailleurs, au début de chaque quart de travail, conformément aux exigences de santé publique. Cela peut inclure un dépistage quotidien des travailleurs pour les symptômes de fièvre, de maux de gorge, de toux, d'écoulement nasal ou de difficultés respiratoires. Les travailleurs présentant ces symptômes ne devraient pas être autorisés à travailler et devraient être invités à rentrer chez eux.
--	--

- ◆ Encourager les travailleurs à se laver les mains régulièrement avec un désinfectant pour les mains ou du savon et de l'eau, y compris au début de leur quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché des articles communs, après être allés aux toilettes, après toute transaction commerciale, si un contact a été établi, ainsi qu'à la fin de leur quart de travail.
- ◆ Veiller à ce que les travailleurs clés (personnel de nettoyage, médical, de l'alimentation et des boissons) reçoivent un équipement de protection individuelle pouvant inclure des masques /visière et des gants ainsi qu'une formation sur leur utilisation adéquate. Le port du masque en continu par tous les travailleurs doit être envisagé lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue entre les travailleurs et entre les travailleurs et les exposants / participants.
- ◆ Promouvoir les paiements sans contact dans les espaces de restauration, à la billetterie sur place et partout ailleurs sur le site de l'exposition où des transactions commerciales pourraient avoir lieu. Si un paiement en espèces est accepté, le travailleur (caissier) doit immédiatement se désinfecter les mains après avoir terminé la transaction avec une solution hydroalcoolique conforme aux exigences de santé publique.
- ◆ Veiller à ce que l'équipement, les machines et les outils partagés, y compris, mais sans s'y limiter, les chariots élévateurs, les camions-pompes et les élévateurs à ciseaux, soient régulièrement nettoyés et désinfectés.
- ◆ Utiliser des solutions désinfectantes appropriées, approuvées par Santé Canada, pour toutes les procédures de nettoyage et de désinfection.
- ◆ S'assurer que tous les kiosques d'informations, comptoirs de service, zones d'enregistrement, billetteries, restaurants / zones de restauration, etc. sont équipés de cloisons transparentes entre les travailleurs et les exposants / participants.
- ◆ Encourager fortement les participants à utiliser un équipement de protection individuelle, y compris des masques, lorsqu'ils sont sur place sur le site.
- ◆ Encourager une politique de non-contact (par exemple, ne pas se serrer la main ou échanger des cartes de visite, encourager le paiement sans contact et l'achat anticipé de billets par les visiteurs).

Pour les lieux :

- ◆ Installer des affiches à l'extérieur de toutes les entrées du bâtiment, y compris les quais de chargement et les entrées des stationnements, indiquant que les participants ayant de la fièvre ou des symptômes de COVID-19, ou toute personne ayant été invitée à s'isoler par les autorités de santé publique ne peuvent pas entrer dans les locaux.
- ◆ Installer des stations de désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique et/ou des stations de lavage des mains à des endroits clés du site et du site d'exposition, y compris les entrées, les toilettes, les espaces de restauration, les salles de conférence, etc., et en promouvoir une utilisation régulière pour tous les participants.
- ◆ Rendre la désinfection ou le lavage des mains obligatoires à l'entrée du site.
- ◆ Exploiter toutes les zones de services alimentaires conformément aux exigences de santé publique.
- ◆ Effectuer un nettoyage en profondeur du site d'exposition avant le montage, avant l'ouverture de l'exposition et à la fin de chaque journée d'exposition.
- ◆ Mettre en œuvre des protocoles de nettoyage et de désinfection améliorés en accordant une attention particulière aux surfaces et zones à contact élevé, y compris les poignées de porte, les toilettes, les poubelles, les comptoirs, les sièges, les zones de préparation des aliments, les bornes de paiement, les guichets automatiques, les rampes, les escaliers mécaniques, les ascenseurs, etc.
- ◆ Mettre en œuvre des mesures appropriées pour les toilettes qui peuvent inclure :
 - ◇ Gestion des files d'attente aux points d'entrée de chaque salle de bain
 - ◇ Publier la capacité maximale de chaque salle de bain
 - ◇ Mettre un urinoir sur deux « hors service », lorsque la distanciation physique minimale n'est pas possible
 - ◇ Maintenir les portes des toilettes en position ouverte
 - ◇ Installer des postes de désinfection des mains à l'entrée / à la sortie des toilettes

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Afficher ou publier les protocoles et mesures de nettoyage. ◆ Augmenter la collecte et l'élimination des poubelles. ◆ Envisager de suspendre les services de vestiaire pour éviter les files d'attente et la manipulation inutile des objets personnels, ou mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité améliorées pour adapter les services et les opérations de contrôle des vêtements. Dans le cas où le vestiaire est géré par l'organisateur, cette responsabilité devrait être assumée par l'organisateur. ◆ Veiller à ce que les contrôles de ventilation, de température, d'humidité et de purification de l'air à l'intérieur du lieu répondent aux normes établies dans les exigences de santé publique.
<p>Pour les organisateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Afficher à l'extérieur de toutes les entrées de l'exposition les consignes indiquant que les participants ayant de la fièvre ou des symptômes de COVID-19, ou toute personne ayant été invitée à s'isoler par les autorités de santé publique ne peuvent pas entrer sur le site de l'exposition. ◆ Afficher autour de l'exposition rappelant les consignes aux participants de se nettoyer régulièrement les mains, d'éviter de toucher leur visage, de pratiquer l'étiquette respiratoire et aux exposants de nettoyer et de désinfecter régulièrement leurs stands. ◆ Envisager d'éliminer les badges, porte-badges et lanières de cou au profit d'une confirmation numérique sur l'appareil mobile du participant. Si des badges, porte-badges et lanières de cou doivent être utilisés, ils doivent être nettoyés et désinfectés avant la distribution.

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Décourager la distribution de documents sur le site de l'exposition, y compris les brochures d'exposants, les guides, les catalogues et les sacs. ◆ Désinfecter tous les équipements audiovisuels après chaque utilisation, selon les instructions du fabricant sur les produits et les processus pour éviter les dommages. ◆ Communiquer aux exposants leur responsabilité de nettoyer régulièrement leurs stands et le matériel exposé tout au long de l'exposition.
--	--

MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

<p>Pour les lieux et organisateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Communiquer avec tous les employés du site pour qu'ils appliquent des mesures de distanciation physique appropriées, conformément aux exigences de santé publique. Si une situation se produit où il est impossible de maintenir une distanciation physique minimale, un masque ou une visière devrait être obligatoire et porté par les travailleurs. Dans ce cas, l'employeur doit fournir à ses employés des masques.
<p>Pour les lieux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Introduire des barrières, délimiter les étages et prévoir des préposés supplémentaires pour administrer les directives de distanciation physique dans les zones sous la gestion du site où des files d'attente pourraient se créer. Voir l'annexe A.5.4.A. « Procédure reliée aux files d'attente » du PSSCIT ◆ Gérer les sièges et l'aménagement des restaurants (le cas échéant) pour permettre une distanciation physique appropriée, conformément aux exigences de santé publique. ◆ Afficher la capacité maximale de chaque ascenseur, sur la base d'une distanciation physique appropriée conformément aux exigences de santé publique.

<p>Pour les organisateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Veiller à ce que pendant le processus de mise en place et de démontage, un travailleur dédié (avec un masque ou une visière) soit positionné à l'entrée des quais de chargement, pour s'assurer que la livraison et le ramassage du matériel soient gérés selon un horaire préétabli d'entrée et de sortie et de contrôler le nombre d'individus dans les quais de chargement et sur le site de l'exposition. Dans le cas où l'accès aux quais est géré par le lieu, cette responsabilité devrait être assumée par le lieu. ◆ Concevoir un plan de salle avec des largeurs d'allée et des dispositions de stand pour permettre aux participants de pratiquer une distanciation physique appropriée, conformément aux exigences de santé publique. ◆ Introduire des barrières, délimiter les zones et prévoir des préposés supplémentaires pour communiquer les directives de distanciation physique dans les zones sous la direction de l'organisateur où des files d'attente pourraient se créer. Voir l'annexe A.5.4.A. « Procédure reliée aux files d'attente » du PSSCIT ◆ Gérer les sièges dans les espaces de conférence (le cas échéant) pour permettre aux participants de pratiquer une distanciation physique appropriée, conformément aux exigences de santé publique.
--	--

MESURES DE CONTRÔLE DE LA FOULE

<p>Pour les lieux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gérer les points d'entrée et de sortie vers et depuis l'extérieur du bâtiment, en cas d'urgence, les participants doivent avoir accès à toutes les sorties d'urgence du lieu. ◆ Supprimer ou restreindre les sièges dans les zones d'attente et créer un processus pour s'assurer que les participants restent séparés en attendant d'entrer dans le lieu d'exposition (par exemple, marquage au sol, éloignement extérieur, etc.). ◆ Examiner comment les plans de préparation aux situations d'urgence sont touchés par les mesures de santé publique COVID-19 (par exemple, les plans d'évacuation des bâtiments).
--------------------------------	---

<p>Pour les organisateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gérer le nombre d'exposants et leurs travailleurs sur le site de l'exposition pendant les périodes de montage et de démontage. ◆ Favoriser l'inscription en ligne et la billetterie en ligne, dans la mesure du possible, pour réduire les contacts sur place. ◆ Limiter le nombre de participants sur le site de l'exposition afin de permettre la distanciation physique, conformément aux exigences de santé publique. Certaines stratégies suggérées comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Gérer le nombre de personnes en fonction de la superficie en pieds carrés bruts ◇ Restreindre la capacité du site à un pourcentage prédéterminé de la capacité maximale ◇ Mettre en place des plages horaires désignées pour les participants ◇ Mettre en place de l'inscription et de la billetterie à l'avance ◇ Utiliser, le cas échéant, des flèches directionnelles sur le sol, pour créer un flux logique de trafic à travers le site de l'exposition, pour réduire le croisement entre les participants ◆ Voir l'annexe : « Procédure d'accès aux points d'entrées » du PSSCIT
--	--

MESURES DE COMMUNICATION

<p>Pour les lieux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Communiquer à l'avance à l'organisateur et aux fournisseurs officiels du lieu, toutes les mesures de santé, d'hygiène et de sécurité, les mesures de distanciation physique et les mesures de contrôle des foules qu'ils devront respecter pendant l'exposition.
<p>Pour les organisateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Communiquer à l'avance aux exposants et aux participants toutes les mesures de santé, d'hygiène et de sécurité, les mesures de distanciation physique et les mesures de contrôle des foules qu'ils devront suivre et respecter pendant l'exposition. Voir l'annexe : « Information à transmettre au client » du PSSCIT. ◆ Veiller à ce que chaque exposant signe un Formulaire de reconnaissance de santé et de sécurité pour exposant décrivant son obligation de respecter et d'appliquer certaines mesures de santé, d'hygiène et de sécurité, les mesures de distanciation physique et les mesures de contrôle des foules, avec leurs propres travailleurs et dans leur propre espace d'exposition. Voir l'annexe : « Engagement à se conformer » du PSSCIT.

- ◆ Veiller à ce que chaque fournisseur d'exposition (décorateurs, compagnies d'audiovisuel, firmes logistiques, agences de personnel, etc.) signe un Formulaire de reconnaissance de la santé et de la sécurité des fournisseurs décrivant leur obligation de respecter et d'appliquer certaines mesures de santé, d'hygiène et de sécurité, les mesures de distanciation physique et les mesures de contrôle des foules, avec leurs propres travailleurs sur place. Voir l'annexe : « Engagement à se conformer » du PSSCIT.
- ◆ Communiquer les directives de réouverture sécuritaire dans le manuel de l'exposant, sur le site Web de l'exposition, sur les applications mobiles et par le biais de notifications push (le cas échéant).
- ◆ Afficher les principales consignes en matière de santé, d'hygiène et de sécurité, ainsi que les directives relatives à la distanciation physique à respecter sur tout le site de l'exposition.
- ◆ Diffuser de message audio sur l'importance de respecter la distanciation physique et l'importance de se laver et de se désinfecter les mains, en plus d'autres pratiques de réouverture sécuritaire.
- ◆ Communiquer à l'avance avec les participants - par courriel, sur les réseaux sociaux, sur les sites d'achat de billets et par les notifications push (le cas échéant) – les informations clés, y compris les mises à jour des organisations de santé sur les politiques d'admission, les directives en matière de santé, d'hygiène et de sécurité, les exigences de distanciation physique et les consignes de contrôle des foules.

ANNEXE A

L'Association canadienne de gestion des expositions (ACGE) remercie chaleureusement les membres du groupe de travail suivants d'avoir prêté leur temps et leurs connaissances pour l'élaboration de ces lignes directrices sur la réouverture sécuritaire de l'industrie canadienne de l'exposition :

Catherine Macnutt - Co-Chair Recovery Taskforce
Présidente, ACGE

Bianca Kennedy - Chair Recovery Taskforce
Vice-Présidente, ACGE

Membres :

Julien Bergeron, Responsable mise en marché
Centre de foires d'ExpoCité

Greg Newton, Directeur général
BMO Centre

Kevin Blackburn, Gestionnaire partenaire
Canwest Productions Inc.

Duncan Payne, Directeur
Building Industry and Development Association

Fred Cox, Président
National Event Management

Ron Pellerine, Directeur général
Metro Toronto Convention Centre

Arlindo Gomes, Vice-président gestion des lieux
Edmonton Economic Development

Laura Purdy, CEM, CMM, Directrice général
Exhibition Place/Enercare Centre/Beanfield Centre

Trevor Graham, Chef des opérations
The International Centre

Nick Samain, CEM, Vice-président, Énergie
DMG events

Clark Grue, Administrateur
Meetings Mean Business

Anita Schachter, Président et chef de la direction
Canadian Gift Association

Jeff Hill, Directeur des ventes
Vancouver Convention Centre

Barry Smith, Directeur exécutif
Convention Centre of Canada

Lorenz Hassenstein, Président et chef de la direction
Metro Toronto Convention Centre

Claire Smith, Vice-présidente, Sales & Marketing
Vancouver Convention Centre

Wendell Howes, Président
Master Promotions Ltd.

Patti Stewart, Vice-président exécutif
Informa Canada

Jill Kivett, Vice-président régional
Marketplace Events

Ralph Strachan, Président et chef de la direction
The Stronco Group of Companies

Mike Lecour, (retraité)
GES

Bradley Styba, CEM, Directrice événements et développement des affaires
Tradex

Élaine Legault, Directrice événements et expérience client
Palais des congrès de Mtl

Troy Taylor, Vice-président, Opérations
Restaurants Canada

Sonia Moffatt, CEM, Directrice générale
Freeman

Linda Waddell, Présidente
Canadian Boat Shows